

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24542**

Intitulé

Licence : Licence mention Sciences et techniques des activités physiques et sportives parcours type « Entraînement sportif » (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Aix-Marseille Université, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université d'Artois, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Bordeaux, Université de Caen Normandie, Université de Bourgogne - Dijon, Université d'Evry-Val-d'Essonne, Université Lille 2 droit et santé, Université du Littoral Côte d'Opale, Université de Lorraine, Université Claude Bernard - Lyon 1, Université de Montpellier, Université de Nantes, Université Nice Sophia Antipolis, Université d'Orléans, Université Paris Ouest Nanterre la Défense, Université Paris-Sud - Paris 11, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université Paris 13, Université Paris Descartes - Paris 5, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Perpignan Via Domitia, Université de Rouen, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Université de Strasbourg, Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université de Toulon, Université Clermont Auvergne, Université Grenoble Alpes, Université de Rennes 2	Le recteur de l'académie, chancelier des universités, ou le Président de l'université

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- 1- Conception de programmes d'entraînement à partir du diagnostic opéré
 - Evaluation des capacités des athlètes en vue leur entraînement
 - Analyse la situation au regard des objectifs sportifs, en tenant compte du contexte de la structure
 - Elaboration et planification des séances et plans d'entraînement

- 2- Conduite de séances d'entraînement
 - Mise en place les séances relevant de la :
 - Préparation physique
 - Préparation mentale
 - Préparation technique et tactique ou stratégique
 - Participation à la gestion administrative et financière d'une structure
 - Adaptation de la conduite des séances aux aptitudes et capacités des sportifs
 - Participation à l'encadrement des compétitions sportives
 - Direction de groupes lors des déplacements
 - Direction, conseil et gestion de l'activité des sportifs pendant la phase compétitive

- 3- Protection des sportifs
 - Présentation du projet sportif aux dirigeants, partenaires, publics et médias
 - Transmission aux sportifs les valeurs de solidarité, d'effort et de respect
 - Construction et protection de l'intégrité de la personne
 - Participation à la gestion du projet sportif de la structure
 - Mobiliser des concepts scientifiques pluridisciplinaires concernant les activités physiques et/ou sportives (AP/S), la motricité spécifique ainsi que l'environnement physique, institutionnel, social et humain pour analyser la situation d'une personne d'une structure ou d'un projet.
 - Utiliser des outils et techniques d'analyse d'une situation relative à l'activité physique (collecte des données par les outils adaptés, traitement et interprétation des résultats).
 - Mettre en œuvre des modèles théoriques et méthodologiques pour établir le diagnostic préalable d'une situation mettant en jeu l'AP/S.
 - Elaborer des éléments de conception, planification et programmation pour l'évolution ou la transformation d'une situation relative à l'AP/S

- Mettre en œuvre les outils et techniques spécifiques d'un projet ou programme lié à l'AP/S.
 - Organiser une séance d'AP/S en fonction d'un public et d'un objectif
 - Mettre en œuvre l'encadrement d'une séance collective d'activité physique et/ou sportive
 - Mobiliser une expérience personnelle approfondie de la pratique des AP/S.
 - Assurer la sécurité des publics pratiquants
 - Ajuster la séance au regard de son déroulement effectif.
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
 - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
 - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
 - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
 - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
 - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
 - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
- Concevoir, mettre en œuvre et réguler un programme d'entraînement et une planification en fonction de l'évolution de la discipline sportive.
 - Mettre en œuvre les séances d'entraînement d'un groupe de sportifs pour optimiser la performance.
 - Animer une équipe d'intervenants dans le cadre du projet sportif.
 - Encadrer un groupe de sportif en compétition en toute sécurité.
 - Concevoir, organiser, mettre en œuvre et réguler un programme de préparation physique général pour tout public.
 - Préparer physiquement les sportifs dans une ou plusieurs spécialités sportives.
 - Former à l'autonomie pour le développement de la condition physique en toute sécurité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

R

Arts, spectacles et activités récréatives

R 93

Activités sportives, récréatives et de loisirs

R 94

Activités des organisations associatives

Le titulaire de la mention STAPS parcours type « Entraînement sportif » encadre en autonomie ou sous la responsabilité d'un autre entraîneur, selon le niveau concerné, différents publics, à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.

Coach sportif

Entraîneur

Préparateur physique

Educateur sportif

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Règlementation d'activités :

L'obtention de ce diplôme permet l'obtention d'une carte professionnelle pour exercer contre rémunération. Il figure à l'annexe II-1 (article A212-1) du Code du sport en application de l'article L212-1 de ce même code. Les conditions et limites d'exercice figurent au sein de cette annexe.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit

par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24542 - Analyse d'une situation relative à l'activité physique/ou et sportive (personne, structure, événement)	<ul style="list-style-type: none"> · Mobiliser des concepts scientifiques pluridisciplinaires concernant les activités physiques et/ou sportives (AP/S), la motricité spécifique ainsi que l'environnement physique, institutionnel, social et humain pour analyser la situation d'une personne d'une structure ou d'un projet. · Utiliser des outils et techniques d'analyse d'une situation relative à l'activité physique (collecte des données par les outils adaptés, traitement et interprétation des résultats). · Mettre en œuvre des modèles théoriques et méthodologiques pour établir le diagnostic préalable d'une situation mettant en jeu l'AP/S.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 24542 - Construction de projets ou programmes visant la transformation d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive (personne, structure, événement)	<ul style="list-style-type: none"> · Elaborer des éléments de conception, planification et programmation pour l'évolution ou la transformation d'une situation relative à l'AP/S · Mettre en œuvre les outils et techniques spécifiques d'un projet ou programme lié à l'AP/S.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 24542 - Encadrement d'une séance collective d'activité physique et/ou sportive pour tout public	<ul style="list-style-type: none"> · Organiser une séance d'AP/S en fonction d'un public et d'un objectif · Mettre en œuvre l'encadrement d'une séance collective d'activité physique et/ou sportive · Mobiliser une expérience personnelle approfondie de la pratique des AP/S. · Assurer la sécurité des publics pratiquants · Ajuster la séance au regard de son déroulement effectif.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 24542 - Usages numériques	<p>Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 24542 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. · Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 24542 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> · Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. <p>Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 24542 - Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 24542 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 24542 - Entraînement en vue d'une performance en compétition	<ul style="list-style-type: none"> · Concevoir, mettre en œuvre et réguler un programme d'entraînement et une planification en fonction de l'évolution de la discipline sportive. · Mettre en œuvre les séances d'entraînement d'un groupe de sportifs pour optimiser la performance. · Animer une équipe d'intervenants dans le cadre du projet sportif. · Encadrer un groupe de sportif en compétition en toute sécurité.
Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 24542 - Préparation physique : développement des capacités physiques générales et spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> · Concevoir, organiser, mettre en œuvre et réguler un programme de préparation physique général pour tout public. · Préparer physiquement les sportifs dans une ou plusieurs spécialités sportives. · Former à l'autonomie pour le développement de la condition physique en toute sécurité.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Après un parcours de formation continue	X	<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- **Arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence**
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université : arrêté du 15/09/2014
- Université Claude Bernard - Lyon 1 : arrêté du 22/09/2016
- Université d'Artois : arrêté du 04/12/2014
- Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse : arrêté du 04/11/2014
- Université de Bordeaux : arrêté du 22/09/2016
- Université de Bourgogne - Dijon : arrêté du 17/10/2014
- Université de Caen Normandie : arrêté du 08/09/2014
- Université de Franche-Comté - Besançon : arrêté du 04/11/2014
- Université de Lorraine : arrêté du 16/09/2014
- Université de Montpellier : arrêté du 27/10/2014
- Université de Nantes : arrêté du 05/09/2014
- Université de Pau et des Pays de l'Adour : arrêté du 22/09/2016
- Université de Perpignan Via Domitia : arrêté du 04/09/2014
- Université de Picardie Jules Verne - Amiens : arrêté du 16/09/2014
- Université de Rouen : arrêté du 15/10/2014
- Université de Strasbourg : arrêté du 30/09/2014
- Université de Toulon : arrêté du 03/10/2014
- Université d'Evry-Val-d'Essonne : arrêté du 08/09/2014
- Université d'Orléans : arrêté du 02/09/2014
- Université du Littoral Côte d'Opale : arrêté du 05/09/2014

Université Grenoble Alpes : arrêté du 22/09/2016
Université Jean Monnet - Saint Etienne : arrêté du 22/09/2016
Université Lille 2 Droit et Santé : arrêté du 05/09/2014
Université Nice Sophia Antipolis : arrêté du 29/12/2014
Université Paris 13 : arrêté du 04/11/2014
Université Paris Descartes - Paris 5 : arrêté du 17/10/2014
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12 : arrêté du 09/10/2014
Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10 : arrêté du 06/11/2014
Université Paris-Sud - Paris 11 : arrêté du 09/09/2014
Université Paul Sabatier - Toulouse 3 : arrêté du 22/09/2016
Université Rennes 2 : arrêté du 22/04/2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- **Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015**
- **Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience**

Références autres :

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

[Université Claude Bernard - Lyon 1](#)
[Université d'Artois](#)
[Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse](#)
[Université de Bordeaux](#)
[Université de Bourgogne - Dijon](#)
[Université de Caen Normandie](#)
[Université de Franche-Comté - Besançon](#)
[Université de Montpellier](#)
[Université de Nantes](#)
[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)
[Université de Perpignan Via Domitia](#)
[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)
[Université de Rouen](#)
[Université de Strasbourg](#)
[Université de Toulon](#)
[Université d'Evry-Val-d'Essonne](#)
[Université d'Orléans](#)
[Université du Littoral Côte d'Opale](#)
[Université Grenoble Alpes](#)
[Université Jean Monnet - Saint Etienne](#)
[Université Lille 2 Droit et Santé](#)
[Université Nice Sophia Antipolis](#)
[Université Paris 13](#)
[Université Paris Descartes - Paris 5](#)
[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12](#)
[Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10](#)
[Université Paris-Sud - Paris 11](#)
[Université Paul Sabatier - Toulouse 3](#)
[Université Rennes 2](#)
[Université de Lorraine](#)
[Université Clermont Auvergne](#)
[Aix-Marseille Université](#)

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :